

Fribourg, le 22 janvier 2018

## Révision du plan directeur cantonal - Consultation publique

### Remarques du Parti socialiste fribourgeois

Monsieur le Conseiller d'Etat, Directeur,

Le Parti socialiste fribourgeois vous remercie de l'avoir associé à la consultation de la révision du plan directeur cantonal.

Nous remercions également la DAEC et ses services pour l'excellente facture de ce nouveau plan ainsi que pour les séances d'information qui nous ont aidé à nous plonger dans ce programme complexe.

Ce nouveau plan, une fois approuvé, mettra fin au moratoire instauré suite à la votation sur la LAT, moratoire qui a donné lieu à plusieurs interventions du groupe socialiste au Grand Conseil. Nous relevons donc avec satisfaction la tenue des délais annoncés.

#### Remarques générales

Le document du plan directeur cantonal est un outil bien structuré et sa lisibilité est grande. La répartition des tâches entre le canton, les régions les agglomérations et les communes est claire. Le PDCant respecte parfaitement les objectifs du décret fixant les principes généraux et objectifs en matière d'aménagement du territoire tels que votés par le Grand Conseil.

En tant que parti politique nous attachons une grande importance à la qualité de vie de la population. C'est donc dans ce sens que nos remarques seront faites.

#### Remarques sur le Volet stratégique

Les député-e-s ayant validé le scénario démographique fédéral le plus élevé pour l'accroissement de la population, il convient donc de préparer le canton à accueillir un grand nombre de nouveaux habitants. Comme les zones à bâtir actuelles ne suffiront plus, de nouvelles mises en zones dans des endroits appropriés devront avoir lieu. En ce sens nous relevons avec satisfaction le lien qu'il y a entre les nouvelles mises en zone, la densification et l'accès aux transports publics. Ce lien devrait, à notre avis, être encore renforcé et son caractère obligatoire davantage explicité. Nous reviendrons sur ce point au volet aménagement.

## 1. Urbanisation et équipements

### **T102 Mise en zone**

Avant toute nouvelle mise en zone, il est important de densifier et de construire sur les terrains situés dans des secteurs aujourd'hui constructibles, là où certains propriétaires thésaurisent leur bien. Pour ce faire la LATeC doit être modifiée, ce qui est, à notre connaissance en cours.

*Proposition: Donner aux communes la possibilité d'exproprier les terrains non construits depuis 10 ans.*

### **T103 Densification**

Il est important de ne permettre une densification que dans les endroits offrant une desserte en transports publics ou en mobilité douce. A contrario, dans les endroits ne présentant pas de bonnes conditions de desserte en transports publics ou en mobilité douce, il conviendrait, non seulement de limiter mais d'interdire toute densification dans ces zones.

*Proposition: Objectifs. Interdire toute densification si les conditions de dessertes en transports publics ne sont pas réunies.*

Dans la mise en œuvre, les régions sont invitées à effectuer une analyse du potentiel de densification. Nous souhaiterions que l'invitation soit plus ferme et qu'elle ait un caractère obligatoire.

*Proposition: Mise en œuvre, tâches régionales. Les régions doivent effectuer une analyse du potentiel de densification.*

Pour ce qui est des tâches communales, nous relevons le respect de l'autonomie communale puisqu'il revient au Plan directeur communal de "définir des objectifs quant à la stratégie de densification et aux qualités urbaines que la commune souhaite atteindre". Nous pensons cependant que l'aspect régional, là où il existe, devrait primer sur les souhaits communaux.

*Proposition: Mise en œuvre, tâches communales. Les souhaits des régions priment sur les souhaits communaux.*

## 2. Mobilité

### **T201 Transports publics**

Nous relevons la volonté d'intégrer le réseau des transports publics cantonal au réseau ferroviaire national et international. Le train reste et restera le moyen idéal pour rejoindre le centre des villes. En effet, le fait de disposer d'un site propre lui assure une vitesse commerciale sans comparaison avec les bus qui se trouvent bloqués parmi le transport individuel motorisé.

Il convient dès lors de conserver les haltes ferroviaires existantes ou d'en créer de nouvelles, là où la densité de population est importante. Nous avons constaté avec satisfaction cette volonté dans les fiches de projets.

De plus, une bonne desserte passe par une cadence adéquate. Or nous ne trouvons pas dans les objectifs l'augmentation des cadences de façon explicite.

*Proposition: Objectifs. Assurer des cadences adéquates pour les TP.*

Le réseau cantonal des transports publics est en perpétuelle mutation. En effet, par exemple, de nouveaux centres commerciaux ou d'activités sont mis en service, ou de nouvelles routes sont construites, avec comme conséquences une demande d'adaptation des tracés de lignes de bus

existantes. Dans ces cas de figures, il est important de conserver l'existant pour ne pas péjorer les qualités de dessertes dans les zones qui en bénéficient aujourd'hui. Si une ligne de bus doit être détournée pour permettre un accès à un centre d'habitation dense, il est important de se rappeler que les quartiers desservis actuellement pourront, à l'avenir, être densifiés si la desserte reste adéquate.

*Proposition: Principes. Conserver les infrastructures de transport là où l'urbanisation existe.*

Toujours dans ce volet mobilité nous relevons que les régions ont des tâches. Or nous regrettons que certaines régions ne disposent pas encore de planification régionale (la Sarine). Il conviendrait donc d'attribuer ces tâches régionales au niveau communal dans les endroits dépourvus de plan régional. Par exemple le choix des sites d'implantation des établissements scolaires.

*Proposition: Mise en œuvre. Tâches régionales. Attribuer aux communes les tâches régionales là où il n'y a pas de plan directeur régional.*

Pour ce qui est tâches communales nous pensons que la seule "justification" d'une mise en zone de terrains ne présentant pas de qualité de desserte suffisante n'est pas conforme à la volonté exprimée pourtant tout au long de ce plan directeur cantonal, volonté de ne permettre une urbanisation que dans les endroits offrant une desserte suffisante en TP. Dès lors nous proposons d'interdire toute mise en zone dans de tels endroits.

*Proposition: Mise en œuvre. Tâches communales. Ne pas mettre en zone des terrains ne présentant pas de qualité de desserte en transports publics ou en mobilité douce suffisante.*

### **T203 Mobilité combinée**

Si les objectifs de la mobilité sont de désengorger les réseaux routiers, le covoiturage n'est pas un moyen approprié puisqu'il se base toujours sur l'utilisation de la voiture. Nous sommes conscients qu'il peut être utile lorsque domicile et lieu de travail sont excentrés mais il doit rester une exception. Le canton et les communes investissent pour développer les TP, les cadences des lignes et les places de parcs relais. Il est important que ces parcs relais ne soient pas utilisés pour le covoiturage qui se présente davantage comme un concurrent que comme un complément.

*Proposition: Objectifs. Biffer : "d'encourager le covoiturage".*

*Proposition: Mise en œuvre. Tâches cantonales. Biffer la tâche du covoiturage.*

Afin de faciliter le passage du trafic individuel motorisé vers les transports publics il convient de bien gérer les parcs relais. Nous constatons aujourd'hui qu'il existent des différences importantes dans la gestion de ces parcs puisqu'il dépendent de différents entités (communes, agglomérations ou CFF). Dès lors nous proposons d'ajouter une tâche cantonale:

*Proposition: Mise en œuvre. Tâches cantonales. Le Service de la Mobilité coordonne la tarification des différents parcs relais.*

## 3. Espace rural est naturel

### **T301 Surfaces d'assolement**

Dans ce volet, nous relevons avec satisfaction l'importance donnée aux surfaces d'assolement. Nous souhaiterions que le canton privilégie l'échange des surfaces d'assolement avant d'autoriser tout prélèvement sur le quota. Les échanges de terrains en SDA ont fait l'objet de remarques du groupe socialiste au Grand Conseil. Or nous constatons aujourd'hui que le cadre et les conditions d'échange des surfaces SDA avec d'autres surfaces manquent toujours. A cet effet nous proposons:

*Proposition: Mise en œuvre. Tâches cantonales. Le Service des constructions et de l'aménagement met en place des directives permettant la compensation de surfaces SDA entre les communes.*

#### 4. Environnement

##### **T408 Lutte contre le bruit**

Nous relevons que les objectifs et les principes de cette fiche sont en adéquation avec les fiches d'aménagement et de mobilité. Nous réitérons nos remarques faites au sujet de la nécessité de faire correspondre les dessertes en transports publics et les mises en zone.

Nous proposons toutefois d'ajouter aux tâches cantonales la vérification des critères de bruit lors d'une demande de mise en zone.

*Proposition: Mise en œuvre. Tâches cantonales. Le Service de l'environnement et le service des ponts et chaussées veillent au respect des valeurs limites d'exposition lors de la mise en zone de nouveaux terrains ou lors de densification dans du tissu bâti existant.*

Projets
---------

Nous ne formulons pas de remarques sur les fiches projets

\* \* \* \* \*

C'est avec ces remarques que nous vous transmettons notre prise de position en vous remerciant encore de l'occasion que vous nous offrez de pouvoir nous exprimer à ce stade.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, Directeur, à notre considération distinguée.

\* \* \* \* \*